

## **Compte rendu de la séance du mardi 14 mai 2019**

Date de convocation 09/05/2019

Présents : Max GUIPAUD, Robert CINQ, Alain BRUYERE, Franck SANSUS, Cédric RUAULT, Laurence RIVIERE, Frédéric BOYER, Cédric LOUBET, Philippe PIETRAVALLE, Françoise GARRIGUES, Éric SICARD

Absents représentés : Chantal CADAUX par Laurence RIVIERE

Absents : Mélinda LABEUCHE, Thierry GRIFFEL, Yvette CROUZET

Secrétaire(s) de la séance: Françoise GARRIGUES

### **Ordre du jour:**

- Bureau de vote élections européennes
- Fête locale
- Projet rénovation thermique logement
- Questions diverses

### **Délibérations du conseil:**

#### **Bureau de vote élections européennes:**

Un planning a été réalisé pour les élections européennes du 26 mai. Les Élus participeront au bon fonctionnement selon un planning

#### **Fête locale:**

Le prix du repas est fixé à 9€ par adulte et 5€ pour les enfants.

#### **Demande de soutien à l'amélioration et à la rénovation de logements locatifs à vocation sociale des communes et des intercommunalités ( DE 2019 025)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est propriétaire de 3 logements communaux conventionnés PALULOS.

Au fil des locations et des locataires, il ressort que des travaux de rénovation énergétique s'imposent dans les 3 logements, afin de réaliser des économies d'énergie, plus particulièrement sur la période hivernale.

Pour ce faire, la commune a moissonné un bureau d'étude afin de réaliser un audit énergétique.

Cet audit préconise le remplacement des menuiseries, l'installation d'un système de chauffage par pompe à chaleur dans les pièces de vie, la pose de panneau rayonnant dans les chambres et une amélioration de la ventilation.

A l'issue de ces travaux, chaque logement bénéficiera d'un gain énergétique de plus de 35% et 2 logements seraient en classe énergétique B, 1 en C.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réaliser l'ensemble des travaux.

Plusieurs devis ont été demandés afin d'estimer le coût total des travaux par poste.

Ventilation : ETS BASTIE coût HT	1 860.00 €
Menuiserie : SARL TERRAL coût HT	4 548.85 €
Chauffage : ETS BASTIE coût HT	16 802.99 €
<b>TOTAL DES TRAVAUX</b>	<b>24 441.84 € HT</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Mandater le Maire pour :
  - solliciter un financement auprès de la région au titre du soutien à l'amélioration et à la rénovation de logements locatifs à vocation sociale des communes et des intercommunalités
  - donner pouvoir au maire ou son premier adjoint pour passer tout acte nécessaire à l'octroi de la subvention.

Plan de financement prévisionnel de cette opération :

REGION 25 % (+ bonification 2000 € par logement soit 25%)  
Fonds de concours de la communauté d'agglomération 25 %  
Autofinancement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Demande de fonds de concours programme TEPcv ( DE 2019 026)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est propriétaire de 3 logements communaux conventionnés PALULOS.

Au fil des locations et des locataires, il ressort que des travaux de rénovation énergétique s'imposent dans les 3 logements, afin de réaliser des économies d'énergie, plus particulièrement sur la période hivernale.

Pour ce faire, la commune a mandaté un bureau d'étude afin de réaliser un audit énergétique.

Cet audit préconise le remplacement des menuiseries, l'installation d'un système de chauffage par pompe à chaleur dans les pièces de vie, la pose de panneau rayonnant dans les chambres et une amélioration de la ventilation.

A l'issue de ces travaux, chaque logement bénéficiera d'un gain énergétique de plus de 35% et 2 logements seraient en classe énergétique B, 1 en C.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réaliser l'ensemble des travaux.

Plusieurs devis ont été demandés afin d'estimer le coût total des travaux par poste.

Ventilation : ETS BASTIE coût HT	1 860.00 €
Menuiserie : SARL TERRAL coût HT	4 548.85 €
Chauffage : ETS BASTIE coût HT	16 802.99 €
Audit énergétique : EFFITECHNIQUE	1 230.00 €
<b>TOTAL DES TRAVAUX</b>	<b>24 441.84 € HT</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Mandater le Maire pour :

- solliciter le fonds de concours au titre de la TEPCv à la communauté d'agglomération GAILLAC-GRAULHET
- donner pouvoir au maire ou son premier adjoint pour passer tout acte nécessaire à l'octroi de la subvention.

Plan de financement prévisionnel de cette opération :

Fonds de concours de la communauté d'agglomération 25 %

Soutien à l'amélioration et à la rénovation de logements locatifs à vocation sociale des communes et des intercommunalités de la REGION 25% ( + bonification logements sociaux)

Autofinancement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Questions diverses:

- Plots du département
- Adressage: Présentation des plaques (police d'écriture)

16 mai 2019